



Désaccord sur la période de congé

Par **dadou**, le **04/12/2008** à **15:57**

bonjour,

J'ai quitté mon logement il y'a 3 mois pour des problèmes de sécurité j'ai fait un courrier à mon bailleur lui stipulant que je remettrais les clés dans 3 mois comme prévu par la loi ou en cas de défaut j'accepterais un changement de logement. J'ai reçu en réponse un simple courrier me précisant qu'ils sont au courant des problèmes et de me référer à mon logement pour une autre proposition. Depuis je n'ai eu aucune nouvelle de leur part malgré mes multiples appels pour faire le point sur la situation. Maintenant que j'arrive au terme des 3 mois ils me disent que ma première lettre n'est pas valable pour rendre congé du bail et que c'est à partir de maintenant que mes 3 mois de préavis commencent.

Je voudrais donc savoir qui de eux ou moi a raison ?